



CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Savigny Prie lundi > samedi - 8h > 12h et 14h > 18h	FLIZE mardi > samedi 9h15 > 12h et 14h > 18h	LUMES lundi 9h > 12h mercredi 14h > 17h samedi 10h > 12h et 14h > 17h
MONTCY-NOTRE-DAME Wardon - lundi > samedi 8h > 12h et 14h > 18h	GLAIRE lundi > samedi 8h > 12h et 14h > 18h	AIGLEMONT mercredi 9h > 12h samedi 9h > 12h et 14h > 17h
GESPUNSAT mercredi et samedi 9h > 12h et 13h > 17h	VRIGNE-AUX-BOIS mardi > samedi 9h15 > 12h et 14h > 18h	POURU-SAINT-RÉMY mercredi et samedi 9h > 12h et 14h > 18h

Précautions d'ordre sanitaire : nombre d'entrées limité à l'arrivée sur site - port du masque obligatoire et respect des gestes barrières (2) - deux adultes maximum par véhicule (enfants interdits) - 15 mn sur site pour évacuer les déchets qui doivent être triés au préalable - un passage par jour - aucun outil ou matériel rest mis à disposition des usagers (pelle, bélier...)

Respectons les gestes barrières

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Respectez une distance d'au moins 1 m avec les autres
- Toussez ou éternuez dans votre coude
- Utilisez un mouchoir usage unique et jetez-le
- Portez un masque

Attestation de déplacement dérogatoire : convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.

Service Prévention et Collectes des Déchets Ardenne Métropole
prevention-dechets@ardenne-metropole.fr - 0800 29 83 55 - www.ardenne-metropole.fr



LA LETTRE HEBDO

Les trois commandements

jean-marc.rosigni@ardenne-metropole.fr

Cela ne vous surprendra pas, sauf pour ceux qui s'intéressent à la politique intérieure étasunienne (et non, l'envoyé spécial de la Lettre hebdo en Géorgie n'a pas de scoop sur le décompte des voix attribuées à Donald Trump ou Joe Biden), la crise sanitaire demeure cette semaine encore le sujet d'actu principal. À ce propos, Boris Raignon, président d'Ardenne Métropole, a enregistré ces dernières heures une [vidéo](#), visible en cliquant [sur ce lien](#), par laquelle il appelle entre autres les agents d'Ardenne Métropole à respecter les trois précautions de bon sens susceptibles de nous protéger au mieux : portez un masque (et de préférence correctement...), tenez-vous à distance respectable les uns des autres et lavez-vous les mains le plus régulièrement possible.

Un vrai tabac

louise.fernandez@ardenne-metropole.fr

Les périls sont comme les trains, l'un d'eux peut souvent en cacher un autre... Soyons moins sibyllins : même si le covid-19 se trouve logiquement au cœur de nos préoccupations du moment, il serait néanmoins dangereux de baisser la garde dans d'autres domaines, touchant eux aussi à la santé publique. C'est dans cet état d'esprit qu'Ardenne Métropole a décidé de relayer la campagne "Le mois sans tabac", lancée par le ministère de la Santé. Que vous fumiez la pipe, le cigare, le calumet ou la classique [cigarette](#), vous trouverez [sur cette plate-forme](#) des conseils, des témoignages, des aides à la motivation, des contacts téléphoniques, des vidéos de soutien, des kits d'aide à l'arrêt... Le tout devant vous permettre de passer les 30 prochains jours sans fumer.

Du neuf

lise.jacuart@ardenne-metropole.fr

S'il est une période où notre tissu économique a besoin de se sentir soutenu par l'ensemble de la population, celle que nous traversons depuis désormais plusieurs mois est bien celle-ci. Raison pour laquelle la 5^e édition des [Trophées des entreprises](#), créés en 2017 par Ardenne Métropole, revêt cette année une importance toute particulière. Rappelons en deux mots qu'il s'agit, une fois l'an, de mettre en valeur des sociétés du territoire communautaire qui se sont distinguées par leur réussite et leur dynamisme. Nouveauté importante cette année, les catégories habituelles (innovation, dynamisme commercial...) disparaissent pour laisser la place à un classement basé sur les domaines d'activité (artisanat, commerce, industrie, services...). [Rendez-vous](#) le 5 février pour le palmarès.

Pratique

aude.gomes@ardenne-metropole.fr

Nous avons eu l'occasion ces dernières semaines de vous donner des infos pratiques sur le fonctionnement ou la mise [en sommeil](#) des différents établissements recevant du public gérés par notre communauté d'agglomération. Mais sauf erreur, nous n'avions pas encore fait le point ni sur le conservatoire, si sur les déchèteries de notre territoire. Concernant le premier nommé, seuls les élèves inscrits dans les classes à horaires aménagés musique, en troisième cycle ou en cycle préparatoire à l'enseignement supérieur sont autorisés à fréquenter physiquement cet établissement. Quant aux neuf déchèteries d'Ardenne Métropole, elles demeurent ouvertes et en accès libre, mais avec un strict respect des gestes barrières et une présence sur place limitée à 15 minutes.